

Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu les opérations électorales au CA, CS et CEVE et leur proclamation le 12 juin 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

Le conseil documentaire

- Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :
 - Hélène Martinelli
 - Pierre Borgnat
 - Karine Bécu-Robinault

Détail des votes : 8 votes favorables sur un total de 8 votants.

Article 2.

Le mandat des membres des instances prend effet le 18 octobre 2019 et est valable jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

